



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA

Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Catherine PETITJEAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Conseil municipal - Adoption du règlement intérieur**

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur doit être adopté dans un délai de six mois suivant l'installation du conseil municipal.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal intervenu lors des élections du 22 mars 2026 et de son installation en séance du 28 mars 2026, il appartient à l'assemblée délibérante de se doter d'un nouveau règlement intérieur qui se substituera à celui adopté pour le mandat 2020-2026.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le règlement intérieur du conseil municipal fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée, notamment l'organisation des séances, les modalités de débat et de vote, ainsi que les droits et devoirs des élus afin d'assurer un déroulement démocratique et transparent des réunions.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter le règlement intérieur du Conseil municipal de Dijon, ci-annexé.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- **de fixer** la date d'application du présent règlement à la date de son entrée en vigueur,
- **de charger** Madame la maire de veiller à son application et plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 9	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	